



## **COMITE DE DIRECTION** **Bureau exécutif**

### **PROCES VERBAL N°5**

#### **INFORMATION**

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance.

Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera porté au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

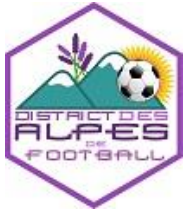
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

**Réunion du 26 novembre 2020 en visioconférence**  
**(logiciel Starleaf)**



### **Participants**

*Président : Patrick BEL ABBES,*

*Présents : Thierry BALLAND, David LUCHARD, Christophe VIDUSSI, Jean-Claude CHARDONNET*

*Assiste : Sylvie POIGNET-TESTU*

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Président a décidé de convoquer le Bureau par visioconférence.

La séance est ouverte par le président Patrick BEL ABBES à 12h20.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. Audit financier**

- David Luchard, Trésorier détaille l'audit qu'il a réalisé suite à la clôture du bilan.
- Conventions d'objectifs, une réunion regroupant les personnes concernées sera fixée par le Comité de Direction.

#### **2. Préparation intervention AG**

- Ordre du jour : détermination des intervenants
- Organisation : présence au District de l'organisateur (CROSS), Sébastien JOSEPH et Sylvie POIGNET-TESTU
- Les codes de connexion et de votes seront envoyés aux clubs le 4/12/2020.

#### **3. Point sur le bail**

- Christophe VIDUSSI fait le compte rendu de l'entrevue qu'il a eu avec la déléguée aux sports et le directeur du service des sports de la ville de Sisteron, à laquelle il a participé le 20/11/2020 accompagné de Thierry BALLAND et du personnel du District.

#### **4. Point sur les contrats**

- Le Bureau fait le point sur le renouvellement des contrats.
- Offre téléphonique : en attente d'informations complémentaires.
- Assurances, un devis est demandé auprès deux compagnies

#### **5. Point sur la reprise**

- Une visioconférence est prévue à 15h30 ce jour avec la DDCSPP04 (Les CTD PPF et DAP et la Directrice y assistent)

#### **6. Questions diverses**

- Candidature de Guillaume DOMINICI à la Commission des Terrains et équipements, le Bureau donne son accord, la candidature sera validée lors du prochain Comité de Direction.

*Séance levée à 13h45*

**Le Président :**

**Le Secrétaire Général :**



**Patrick BEL ABBES**

**Jean-Claude CHARDONNET**